



PLFSS 2023 : Les 4 organisations associatives du secteur de l'aide et des soins à domicile saluent l'écoute et le soutien du Gouvernement

Le Gouvernement a déposé un amendement au PLFSS 2023 visant à augmenter l'aide financière de la CNSA aux départements qui a été adopté par le Sénat le 12 novembre. Celle-ci est destinée à cofinancer les revalorisations salariales des SAAD, et notamment l'avenant 43, ainsi que le complément de traitement indiciaire pour les services relevant de la fonction publique territoriale.

Cet amendement vient réévaluer à 261 millions d'euros le fonds initialement prévu de 200 millions d'euros en 2021. Il est le résultat de travaux engagés depuis juillet avec la CNSA, la Direction Générale de la Cohésion Sociale et la Direction de la Sécurité Sociale (DGCS), sous l'égide du Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, à la suite des alertes des 4 fédérations de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (BAD). En effet, ADEDOM, ADMR, la FNAAFP-CSF et UNA ont signalé, dès cet été, que la mise en œuvre de l'avenant 43, accord prévoyant une revalorisation des salaires à hauteur de 15% en moyenne après un quasi gèle durant 10 ans, était essentielle pour l'attractivité de leurs métiers.

A ce titre, nous nous félicitons de l'écoute et de l'action du Gouvernement qui, par cet amendement au PLFSS, démontre son soutien aux services d'aide et de soins à domicile, dans un contexte rendu très difficile face à des difficultés de recrutement prégnantes.

Contacts presse :

Adédom : David Zeisler - 01 40 84 68 79 - d.zeisler@adedom.fr

ADMR : Jean-Philippe Lecocq - 06 87 08 13 48 - jplecocq@agence-profile.com

FNAAFP/CSF : Carole Kupisz 05 56 43 26 94 - c.kupisz@aafp33.org

UNA : Chantal Thorigny – 07 88 15 11 56 – c.thorigny@una.fr